

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2682

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réhabilitation des réseaux visitables de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2682**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réhabilitation des réseaux visitables de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° 2P19O9741 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole.

Le système de collecte des eaux usées de la Métropole est constitué de réseaux unitaires (collectant dans un même tuyau les eaux usées et les eaux pluviales) et de réseaux d'eaux usées séparatifs. Ce système de collecte transporte les eaux usées vers une station de traitement qui traite une partie de la pollution avant le rejet en milieu naturel.

Le linéaire total des réseaux d'assainissement est constitué de 3 280 km dont 554 km de collecteurs visitables, c'est-à-dire de canalisations présentant une hauteur supérieure à 1,5 m. Après des années où, dans un contexte de forte urbanisation, la plupart des investissements en matière de réseaux d'assainissement ont porté sur des extensions, la direction du cycle de l'eau doit faire face à de forts besoins de réhabilitation induits par :

- un vieillissement des ouvrages anciens affectant les performances techniques attendues,
- des besoins d'adaptation des réseaux par rapport à une évolution des conditions environnementales ou d'exploitation,
- une évolution de la réglementation exigeant des protections accrues du milieu urbain et des milieux aquatiques,
- des insuffisances de maintenance.

En conséquence, pour limiter, à la fois, les risques vis-à-vis des agents et des riverains, les impacts sur l'environnement et les dépenses pour les générations futures, il est indispensable de mettre en œuvre des programmes conséquents en matière de réhabilitation des réseaux visitables.

II - Objectifs

L'objectif de ces travaux sur les réseaux d'assainissement visitables est :

- de retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable,
- d'éviter l'exfiltration d'eaux usées à travers des collecteurs non étanches,

- de lutter contre la formation de sulfure d'hydrogène et d'odeurs,
- d'endiguer progressivement les risques d'effondrements de voiries liés à l'état des collecteurs,
- de réhabiliter également les branchements associés.

Ce programme de travaux sera prioritairement mis en œuvre sur des collecteurs visitables très anciens ou à proximité de cours d'eau pour limiter les risques de pollution de la nappe ou du milieu naturel.

Ainsi, il est envisagé la réhabilitation de plusieurs collecteurs sur la Ville de Lyon (notamment, rue Tupin, rue de la Charité, rue Ravat et rue Denuzière) et du collecteur principal longeant la rivière Yzeron (notamment, la conduite située sur les Communes de Francheville et, ponctuellement, Sainte-Foy-lès-Lyon, à l'aval et à l'amont de l'ancien seuil de Taffignon).

Lors des travaux sur les collecteurs, les branchements en mauvais état sont systématiquement repris, notamment, pour améliorer leur étanchéité.

III - Plan de financement

Le montant total de ces travaux est estimé à 6 200 000 € HT au budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

- études préalables (investigations complémentaires, diagnostic amont des hydrocarbures aromatiques polycycliques et amiante, inspection télévisée, porté à connaissance réglementaire si besoin, inventaire faune-flore, étude de faisabilité, etc.) : 200 000 € HT,
- travaux (réhabilitation de collecteurs d'assainissement et des branchements associés, modalités de dérivation des effluents pendant les travaux) : 5 800 000 € HT,
- essais préalables à la réception et récolements : 200 000 € HT.

Ces investissements devraient permettre de réhabiliter environ 3 km de réseaux visitables en mauvais état.

Sur le secteur de l'Yzeron, une subvention de l'Agence de l'eau est attendue pour un montant de 2 450 000 € dans le cadre du contrat de bassin versant Yzeron.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction du cycle de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement visitables de la Métropole.

2° - Autorise le Président de la Métropole à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du présent dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 6 000 000 € HT en dépenses et 2 450 000 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 900 000 € HT en dépenses de travaux, en 2024,
- 2 800 000 € HT en dépenses en travaux et 1 470 000 € en recettes, en 2025,
- 2 300 000 € HT en dépenses en travaux et 980 000 € en recettes, en 2026,

sur l'opération n° 2P19O9741.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 200 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 200 000 € HT à partir de l'autorisation de programmes études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311089-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
